

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 903

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 43 BIS

À l'alinéa 20, après le mot :

« demandes »,

insérer le mot :

« présentées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition superfétatoire.